



**République Tunisienne**  
**Ministère du Développement, de l'Investissement**  
**et de la Coopération Internationale**

# **Projet du Nouveau Code d'Investissement**

**Version préliminaire**  
**du lundi 25 mai 2015**

- Ce document est une présentation du projet du nouveau code d'investissement.
- Il contient 5 parties:
  1. Historique de la révision du code actuel et cadre général du nouveau code
  2. Présentation des principales lacunes du code actuel
  3. Présentation des orientations du nouveau code
  4. Présentation détaillée des points de changement du projet du nouveau code, avec les arguments motivant chaque point
  5. Synthèse des points de changement du projet du nouveau code

- 1. Historique de la révision du code et cadre général**
2. Présentation des principales lacunes du code actuel
3. Présentation des orientations du nouveau code
4. Points de changement du projet du nouveau code
5. Synthèse des points de changement du projet du nouveau code

# Cadre général

## Réformes structurelles, économiques et sociales

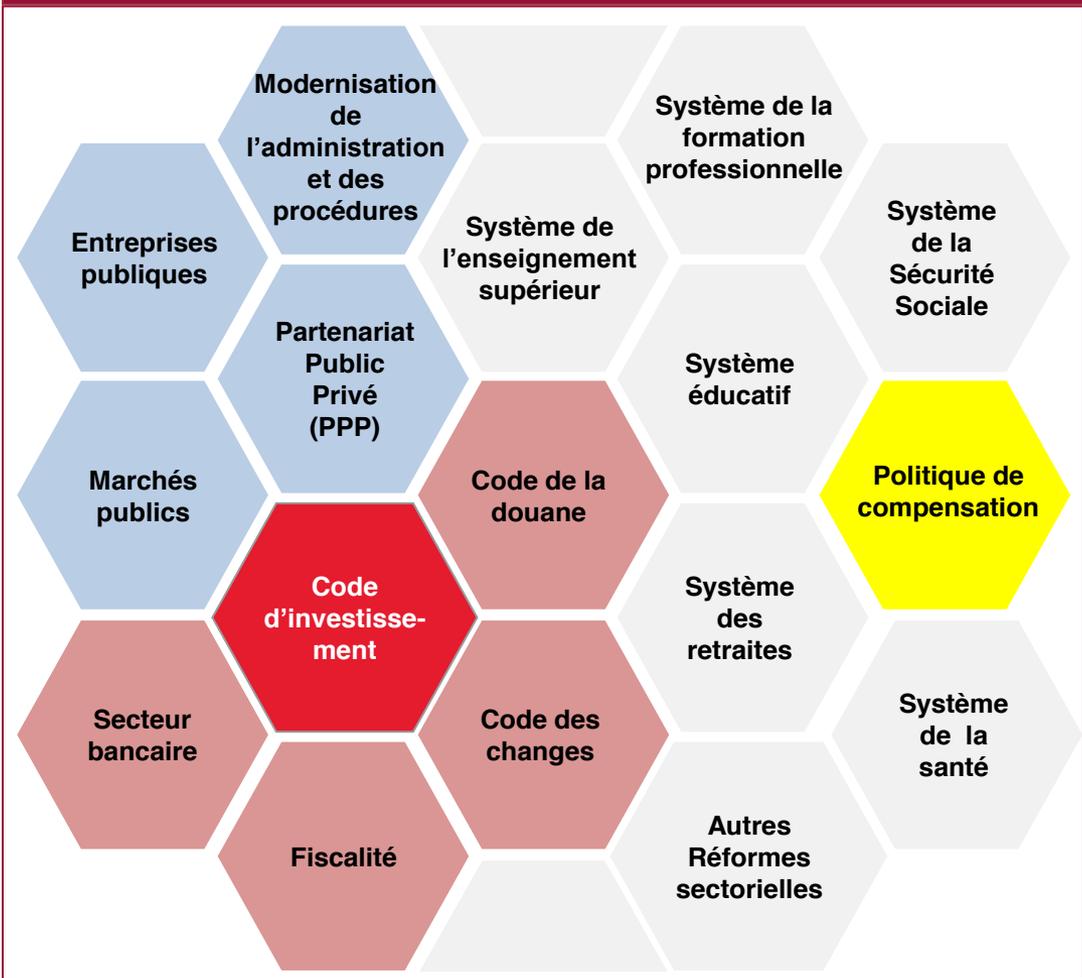
### 1 Nouvelle vision économique du développement (2016 – 2020)

- Le gouvernement est en train de préparer une note d'orientation sur la vision stratégique 2016-2020 en même temps que la préparation du nouveau code, garantissant ainsi la cohérence entre la vision économique et la législation sur l'investissement

### 2 Priorités du gouvernement: amélioration du climat des affaires et assurer la relance économique

- Le gouvernement a inclus le projet de réforme du code d'investissement **parmi les priorités des 100 premiers jours** et continuera le suivi de ce dossier à haut niveau afin d'améliorer le climat des affaires en Tunisie

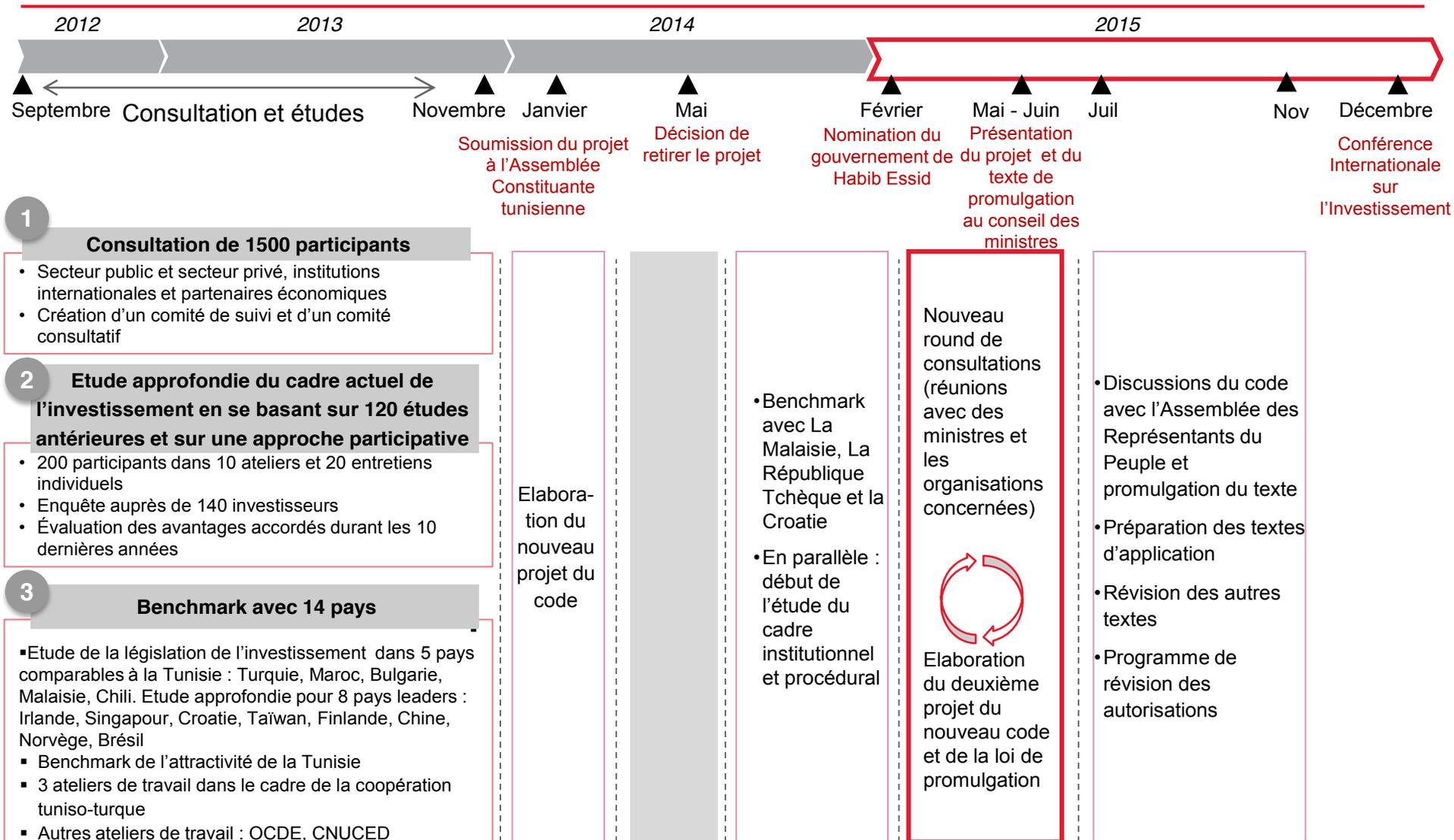
### Ensemble des réformes structurelles, économiques et sociales



### 3 Une nouvelle offre pour une Tunisie nouvelle, plus attractive et plus compétitive

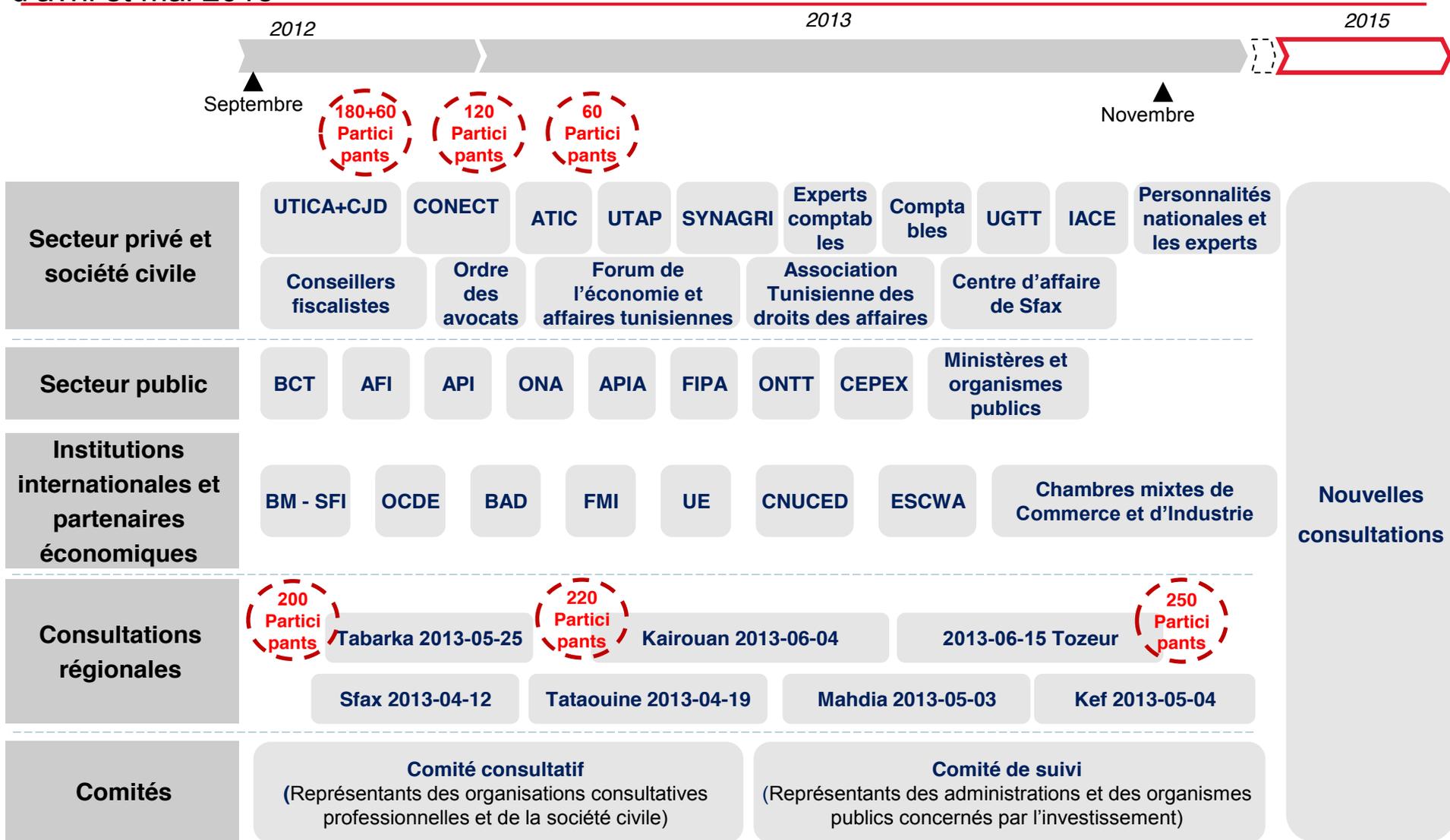
- La communication de cette nouvelle offre se fera lors de la **Conférence Internationale sur l'Investissement** qui se déroulera en Tunisie avant fin 2015
- Cette nouvelle offre de la Tunisie comprend un climat des affaires plus attractif : stabilité politique et sécurité, projets d'infrastructure, réformes structurelles et économiques...

# Les principales étapes de la révision du code actuel



# Les principales étapes de la révision du code actuel

Consultation auprès de 1500 participants durant 2012 et 2013 et reprise des consultations aux mois d'avril et mai 2015



# Les objectifs de la révision du code d'incitation aux investissements

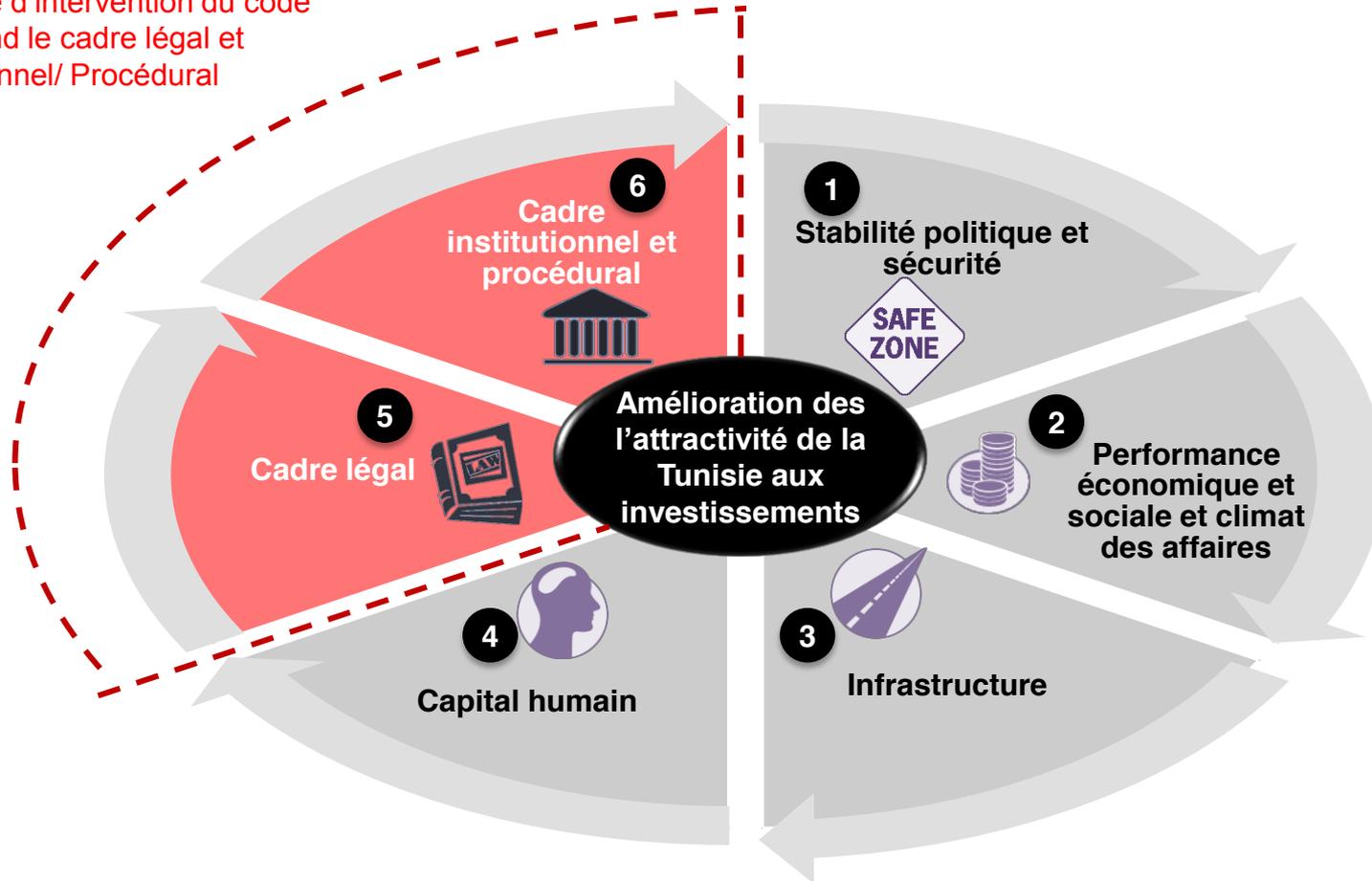
---

- 1** **Etre au diapason des exigences actuelles pour le développement du pays**
- 2** **Adresser un message positif aux investisseurs**
- 3** **Disposer d'un code complet traitant l'investissement dans toutes ses dimensions**
- 4** **Simplifier les procédures administratives et réduire les délais**
- 5** **Créer de nouveaux mécanismes pour la gouvernance de l'investissement**

# Cadre général

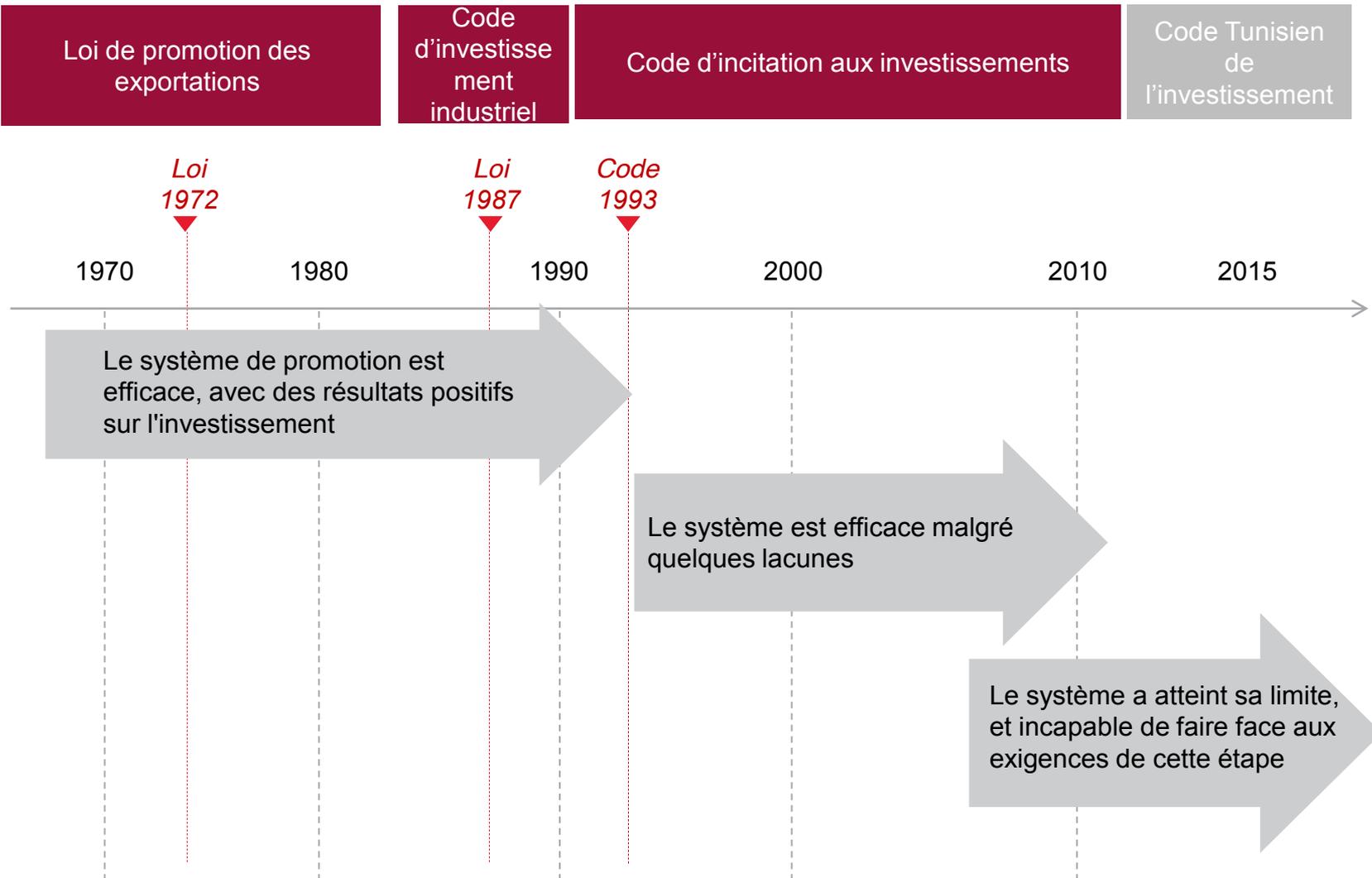
Le code d'investissement est l'un des facteurs contribuant à l'attractivité de la Tunisie

Le cadre d'intervention du code comprend le cadre légal et institutionnel/ Procédural



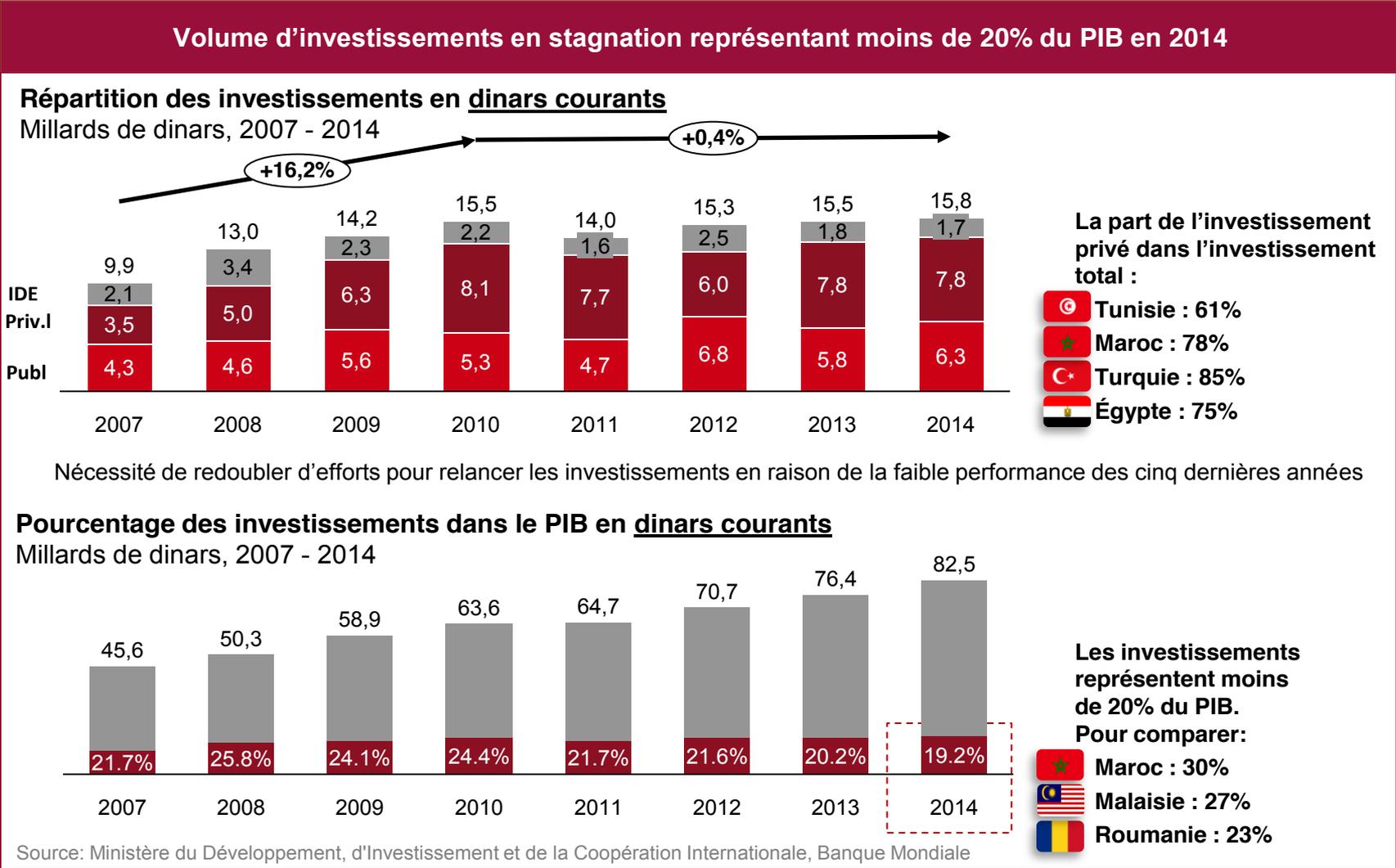
1. Historique de la révision du code et cadre général
- 2. Présentation des principales lacunes du code actuel**
3. Présentation des orientations du nouveau code
4. Points de changement du projet du nouveau code
5. Synthèse des points de changement du projet du nouveau code

# L'évolution de la législation sur l'investissement privé en Tunisie en 3 étapes



# Principales lacunes du code actuel

## Investissements en deçà des aspirations



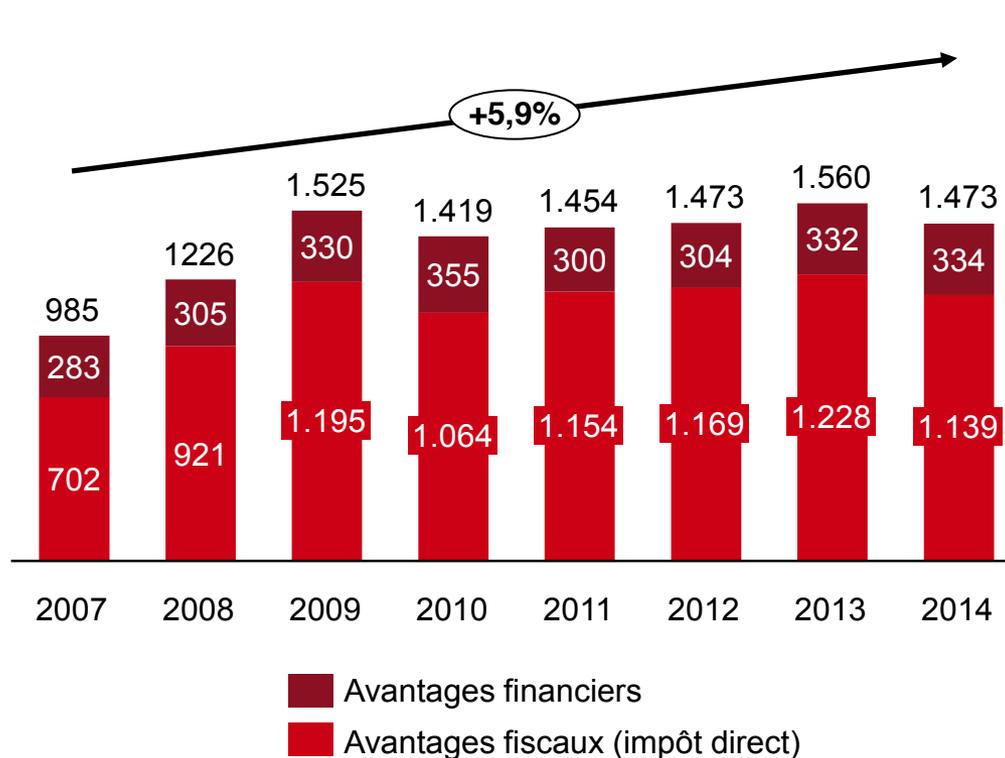
# Principales lacunes du code actuel

## Malgré le Coût des avantages

### Coût des avantages financiers et fiscaux

#### Avantages financiers et fiscaux (sans impôts indirects)

Million de dinars, 2007 - 2014



Moy acc ann

+2%

+7%

Les avantages fiscaux et financiers coûtent environ 1,5 milliards de dinars par an

Environ 8,3% des ressources fiscales et 5,5% du budget de l'Etat

Source: Statistiques du Ministère des Finances

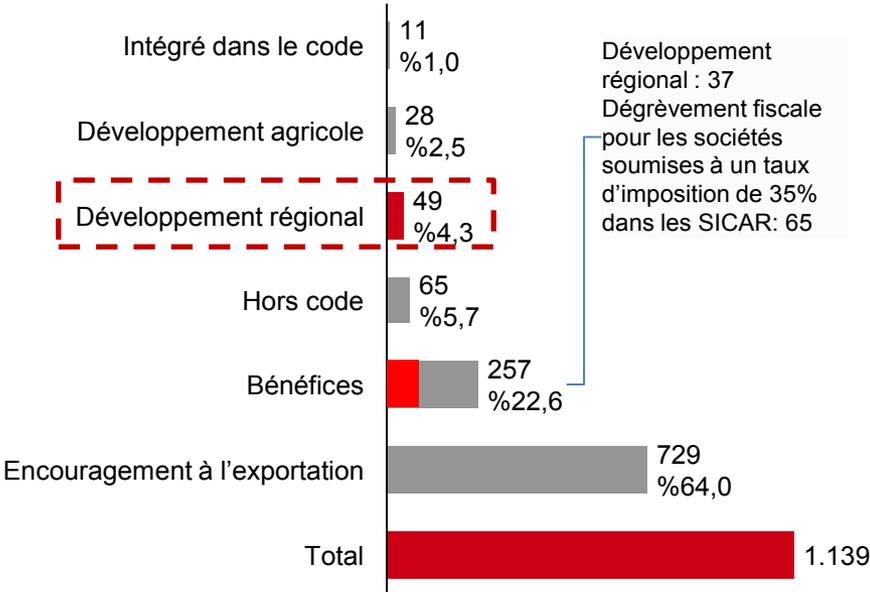
# Principales lacunes du code actuel

## Faibles avantages au titre du développement régional

### Avantages fiscaux

Seulement 7,5% au titre du développement régional : 86 millions de dinars

Répartitions des avantages fiscaux (hors des taxes indirectes)  
Million de dinars, 2014

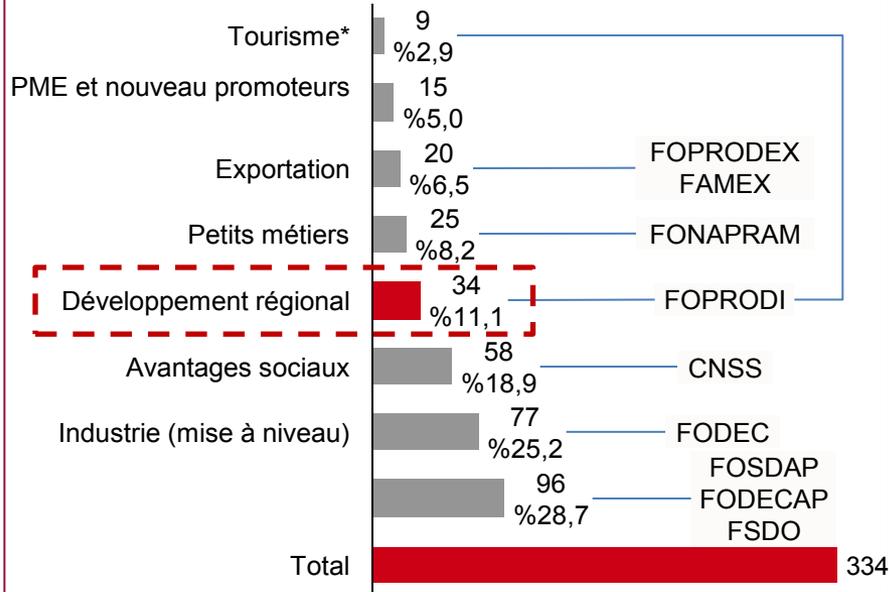


Source: Statistiques du Ministère des Finances

### Avantages financiers

Seulement 10,2% au titre du développement régional : 34 millions de dinars

Répartition des avantages financiers  
Million de dinars, 2014 (estimations)



\*du budget de l'Etat

Source: Statistiques du Ministère des Finances / estimation du comex

# Principales lacunes du code actuel

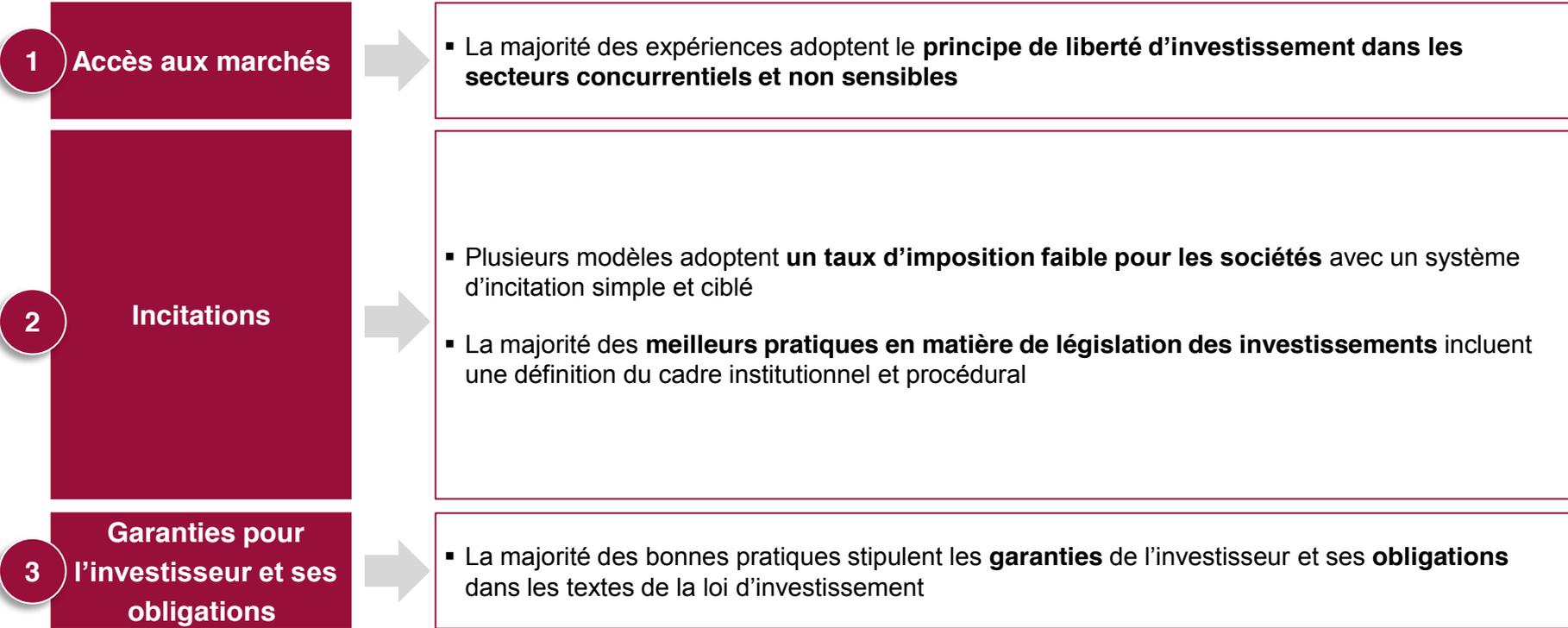
<b>1</b>	<b>Système qui a atteint sa limite</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le système a atteint sa limite et il est devenu incapable de faire face aux exigences de cette étape</li><li>▪ Volume d'investissement en stagnation par rapport à l'évolution de l'investissement dans d'autres pays (Maroc, Jordanie...)</li></ul>
<b>2</b>	<b>Incitations coûteuses pour le budget de l'Etat et inefficaces</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les avantages financiers et économiques coûtent environ 1.4 milliards de dinars par an, représentant 8 % des recettes fiscales et 2 % du PIB.</li><li>▪ Avantages à coût élevé pour un volume d'investissement en deçà des attentes.</li><li>▪ Seulement 10 % des sociétés ont bénéficié de 90 % des avantages fiscaux</li></ul>
<b>3</b>	<b>Incitations avec un impact limité sur l'emploi</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les emplois créés grâce aux avantages ne dépassent pas les 2% des emplois créés dans les secteurs de service et d'industrie</li><li>▪ Le coût de création d'un seul poste d'emploi est aux alentours de 30 000 dinars d'avantages</li></ul>
<b>4</b>	<b>Incitations faibles au titre du développement régional</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Seulement 7,5% uniquement au titre du développement régional : 86 millions de dinars</li><li>▪ Seulement 10,2% uniquement au titre du développement régional : 34 millions de dinars</li></ul>
<b>5</b>	<b>Des procédures complexes et coûteuses pour les entreprises</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Longueur des procédures et multiplicité des intervenants, avec une disparité et une opacité, résultant de la multiplicité de textes et des amendements (30 amendements de code) des textes d'applications (33 décrets d'application qui ont été modifié 150 fois)</li><li>▪ Plus de 20 mécanismes et 70 systèmes pour encourager l'investissement (code et hors code)</li></ul>
<b>6</b>	<b>Code qui ne couvre pas tous les secteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le code exclut plusieurs secteurs régis par des textes sectoriels spécifiques</li></ul>

1. Historique de la révision du code et cadre général
2. Présentation des principales lacunes du code actuel
- 3. Présentation des orientations du nouveau code**
4. Points de changement du projet du nouveau code
5. Synthèse des points de changement du projet du nouveau code



### Universalité des loi d'investissements

- Dans la plus part des pays développés, surtout ceux de l'**OCDE**, il n'y a pas de lois spécifiques pour les investissements, celles-ci s'intègre dans le droit commun
- Pour les pays qui ont une législation spécifique pour l'investissement, la majorité des expériences montrent que la loi d'investissement traite **différents aspects notamment** : l'accès aux marchés, les garanties et les droits, les avantages et le cadre institutionnel et procédural. Ces lois couvrent la majorité des secteurs de l'économie



# Orientations du nouveau code

Le code comprend la législation liée à l'investissement, sans détailler la politique de l'Etat pour encourager l'investissement

DE ...

## Code d'investissement actuel (1993)

### Dans le code d'investissement

- Avantages fiscaux communs
- Avantages fiscaux et financiers

- Les secteurs prioritaires, taux de calcul des subventions, les plafonds des subventions, détailler les avantages communs et sectoriels et leurs spécificités...

A...

## Nouveau projet de code (2015)

### Dans le code d'investissement

- Règles d'accès aux marchés
- Garanties et obligations de l'investisseur
- Gouvernance des avantages financiers

### En dehors du code d'investissement

- Création des structures de gouvernance:
- Définir la politique de l'État dans le domaine de l'investissement et les moyens de l'appliquer
- Gestion des avantages financiers

Législation spécifique à l'investissement

La politique de l'Etat dans le domaine de la promotion de l'investissement

# Orientations du nouveau code

## La nouvelles structure du code d'investissement

DE ...

### Code d'investissement actuel (1993)

#### I. Avantages fiscaux communs

#### II. Avantages fiscaux et financiers

- Encouragement des exportations
- Développement régional
- Développement agricole
- Lutte contre la pollution et protection de l'environnement
- Promotion de la technologie et de la recherche développement
- Encouragement des PME et des nouveaux promoteurs
- Encouragement des investissements de soutien
- Développement des espaces économiques
- Avantages spécifiques

A...

### Nouveau projet de code (2015)



#### I. Règles d'accès aux marchés

- Liberté d'investissement
- Accès à la propriété
- Recrutement des étrangers



#### II. Structures et des mécanismes pour encourager l'investissement

- Cadre institutionnel
- Système d'incitations financières
- Projets à intérêt national



#### III. Garanties pour l'investisseur et ses obligations

- Garanties de l'investisseur et ses obligations
- Règlement à l'amiable ou règlement judiciaire

1. Historique de la révision du code et cadre général
2. Présentation des principales lacunes du code actuel
3. Présentation des orientations du nouveau code
- 4. Points de changement du projet du nouveau code**
5. Synthèse des points de changement du projet du nouveau code



# Dispositions générales

1. Institution d'objectifs transversaux pour le code
2. Non exclusion d'aucun secteur du code

Définition d'objectifs transversaux cohérents avec les priorités de l'économie nationale et confirmation de l'universalité du code

De...

## Code d'investissement actuel (1993)

- Incitations orientées selon des objectifs transversaux et sectoriels

- Liste longue des activités qui exclue : le secteur financier, les mines, l'énergie et le commerce de détail

## Principaux motifs de changement

- **Les priorités actuelles de développement économique ne sont pas satisfaites dans le code**
  - Code promulgué il y a 22 ans (1993) avec conservation des dispositions de la loi de 1972 relative à l'encouragement des exportations
- **La réglementation des investissements, dans la majorité des pays étudiés lors du benchmark, abordent l'accès aux marchés, les garanties, les incitations et les procédures:**
  - Le code actuel concerne uniquement les avantages
  - Les textes relatifs à l'accès aux marchés, garanties, incitations et formalités sont dispersés dans plusieurs textes et règles

A...

## Nouveau code d'investissement (2015)

- Objectifs transversaux du code :
  1. Développement régional
  2. Création d'emplois
  3. Exportation
  4. Secteurs prioritaires

- Intégration de tous les secteurs dans le périmètre d'application afin d'assurer l'universalité du code

## I. Règles d'accès aux marchés



## II. Structures et mécanismes pour encourager l'investissement



## III. Garanties et obligations de investisseur





# I. Accès aux marchés

- 3. Elimination de toute autorisation du code
- 4. Réduction des autorisations et révision des cahiers de charge

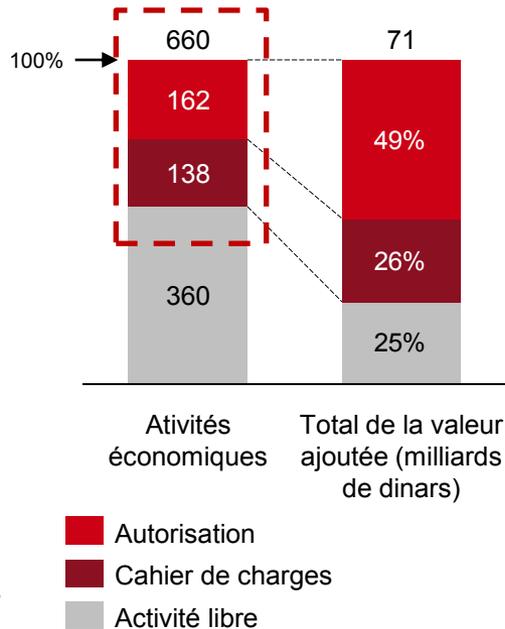
Près de la moitié des activités économiques font l'objet d'une autorisation ou d'un cahier des charges et représente 75% de la valeur ajoutée

**Près de la moitié des activités économiques sont règlementées et doivent faire l'objet d'autorisation ou de cahier des charges**

**Répartition des activités économiques entre libre et non libre**  
Nombre d'activité, 2015

300 activités soumises à autorisation ou régies par un cahier des charges

Selon de nombreux investisseurs, Le cahier des charges représente dans de nombreux cas une autorisation masquée



**Libéralisation totale ou partielle de ces activités a un impact direct sur le taux de croissance et le taux de chômage**

- Plusieurs études montrent l'effet positif de la libéralisation économique
- Ceci avec l'augmentation de la valeur ajoutée et de l'emploi dans la plupart des secteurs surtout le transport, les télécommunications, les services financiers et les services adressés aux entreprises



# I. Accès aux marchés

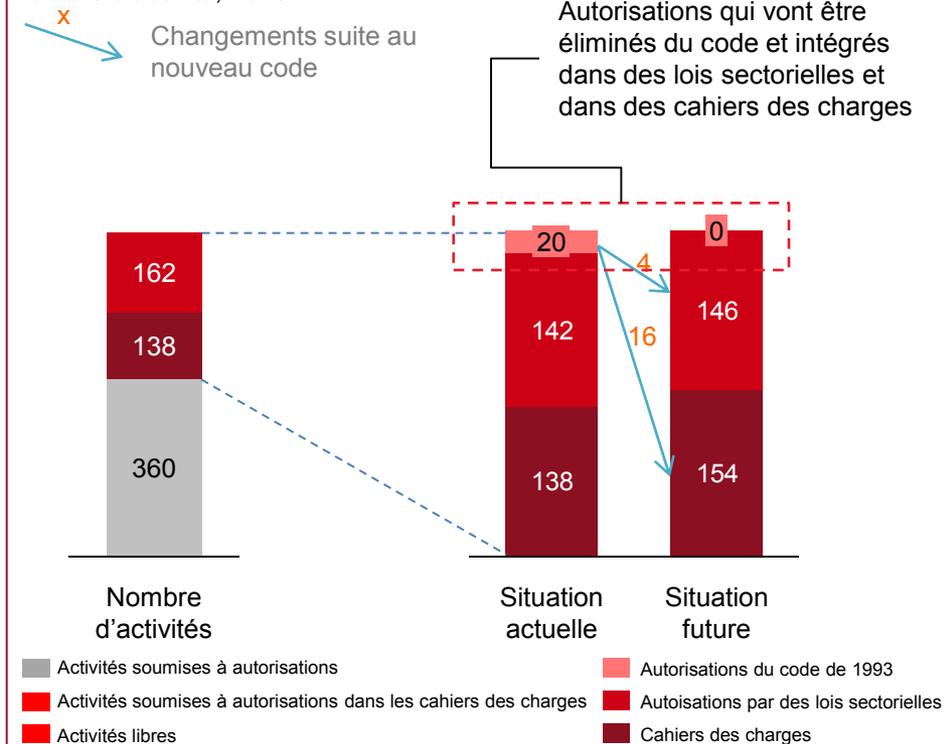
## 5. Elimination de l'autorisation du Conseil Supérieur de l'Investissement

Suppression de toutes les autorisations du code et réduction de leurs nombres pendant les 5 années à venir

### Aucune autorisations au niveau du code

#### Répartition des activités économiques selon leur degré de libéralisation

Nombre d'activité, 2015



### Liste des 20 activités

1. Fabrication d'armes et munitions, parties et pièces détachées
  2. Préparation de vins
  3. Brasseries, malterie
  4. Industrie du tabac
  5. Culture du tabac
  6. Tissage de tapis mécanique et de moquette
  7. Recyclage et transformation des déchets et ordures
  8. Exécution des puits et forage d'eaux
  9. Organisation des manifestations sportives et de jeunesse
  10. Minoterie, semoulerie
  11. Raffinage des huiles alimentaires
  12. Fabrication de barres, de profilés et ronds à béton
  13. Collecte, transport, tri, traitement, recyclage et valorisation des déchets et ordures du secteur du textile
  14. Recyclage et transformation des déchets et ordures
  15. Centres publics d'internet
  16. Carnaval
  17. Cirque
  18. Publicité et sponsoring dans les projets de loisir
  19. Fabrication de chaux et de ciment
  20. Verre plat
- Activités qui vont être soumises à autorisation pour les tunisiens et les étrangers par des textes hors code d'investissement
- Activité à régir dans le cadre d'une législation spécifiques en prenant en considération: la consommation de l'énergie, les subventions et la pollution

Réduction du nombre des autorisations et révision des cahiers des charges dans le cadre d'un programme gouvernemental sur 5 ans





# I. Accès aux marchés

3. Elimination de toute autorisation du code
4. Elimination de l'autorisation du Conseil Supérieur de l'Investissement
5. Réduction des autorisations et révision des cahiers de charge

Suppression de toutes les autorisations du code et réduction de leurs nombres pendant les 5 années à venir

## Suppression de l'autorisation du Conseil Supérieur de l'Investissement

### Les activités soumises à autorisation pour les étrangers (participation étrangère <50%)

Nombre d'activité, 2015

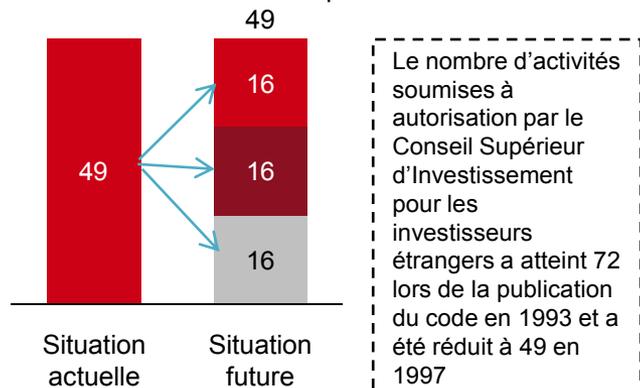
Changement suite au nouveau code

Autorisations avec des textes sectoriels

Cahier des charges

Activités libres

Autorisation du Conseil Supérieur d'Investissement



Source: Comité exécutif

\*Orientation vers la conservation des autorisations préalables à obtenir par les investisseurs étrangers uniquement pour le secteur de transport

## Liste de 49 activités

### Autorisations

- |  |   |   |
|--|---|---|
| 1. Transport collectif routier des voyageurs | 5. Communication  | 8. Production et industries culturelles         |
| 2. Transport ferroviaire                     | 6. Éducation, enseignement et formation professionnelle | 9. Transport terrestre routier des marchandises |
| 3. Transport maritime                        | 7. Promotion immobilière                                | 10. Services de gardiennage                     |
| 4. Transport aérien                          |   |   |

### Cahier des charges

- |  |   |  |
|--|---|--|
| 1. Crèche et jardins d'enfant  | 9. Centres culturels                              | 17. Centres d'éducation et de culture physique                 |
| 2. Transport par pipe  | 10. Foires culturelles                            | 18. Publicité et sponsoring dans les projets des loisirs       |
| 3. Services de diffusion radiophonique et télévisuelle                   | 11. Création d'entreprises de théâtre             | 19. Production   |
| 4. Agences de voyages touristiques                                       | 12. Centres de loisir pour la famille et l'enfant | 20. Prospection, sondage et forage autres que pétrolier        |
| 5. Restauration et animation des monuments archéologiques et historiques | 13. Complexes pour la jeunesse et l'enfance       | 21. Projets d'habitation                                       |
| 6. Création de musées  | 14. Centres de résidence et de camping            | 22. Organisation de congrès, séminaires, foires et expositions |
| 7. Création de bibliothèques   | 15. Centres sportifs pour les stages              | 23. Edition et publicité                                       |
| 8. Production des supports multimédias à contenu culturel                | 16. Centres de médecine sportive                  | 24. Organisation de manifestations sportives et de jeunesse    |

### Activités libres

- |  |  |                                |
|--|--|--------------------------------|
| 1. Installation électronique et de télécommunication | 5. Conception, réalisation et suivi d'ouvrages de génie civil, de bâtiment et d'infrastructure | 9. Pose de vitres et de cadre  |
| 2. Services de courrier électronique                 | 6. Banques de données et services télématiques   | 10. Pose de faux plafond       |
| 3. Services de vidéo-texte                           | 7. Réalisation et suivi  | 11. Pose d'ouvrage aux plâtres |
| 4. Musique et danse                                  | 8. Électricité bâtiment  | 12. Étanchéité des toits       |





# I. Accès aux marchés

## 6. Emploi des compétences étrangères

Possibilité d'emploi des cadres étrangers à hauteur de 30% des cadres

De...

### Code d'investissement actuel (1993)

- Possibilité d'emploi de 4 cadres étrangers au plus au profit des sociétés totalement exportatrices et avec une autorisation de recruter plus de 4 personnes sous condition de l'adoption d'un programme « Tunisification »

### Raisons pour le changement

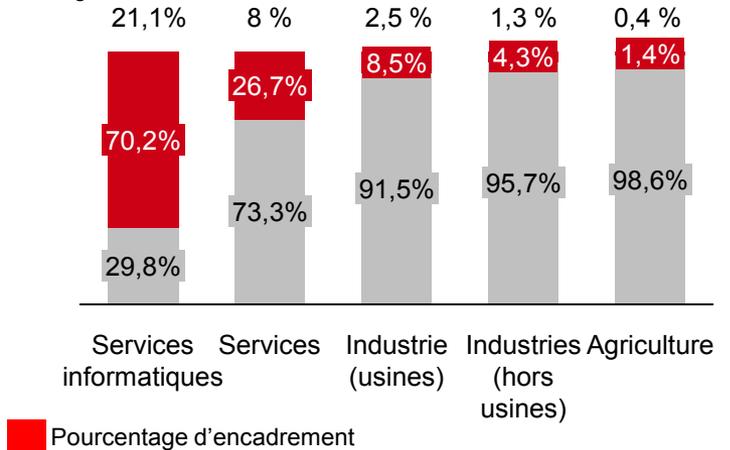
- Faiblesse de transfert des compétences et des nouvelles technologies surtout pour les activités utilisant les hautes technologies, ce qui limite la compétitivité des entreprises tunisiennes
  - Les investisseurs expriment un grand besoin de recruter des hautes compétences étrangères, surtout au début de l'implémentation en Tunisie car elles ne sont pas disponibles dans la main d'œuvre locale
  - 80% des cadres étrangers ne dépassent pas un séjour de 3 ans en Tunisie actuellement

A...

### Projet du nouveau code (2015)

- Emploi des cadres étrangers dans la limite de 30% du total de cadres employés pour toutes les sociétés
- Avec une garantie d'emploi 6 étranger quelque soit le nombre d'employés

Pourcentage limite pour les étrangers :



Dans le cas d'emploi de 30% de cadres étrangers, le pourcentage maximal ne dépassera pas 5% par secteur sauf pour les services





# I. Accès aux marchés

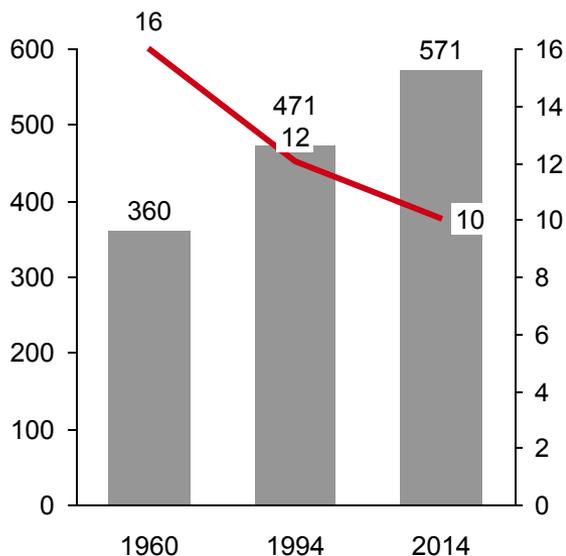
## 7. Développement de l'investissement dans le secteur de l'agriculture : possession des terres agricoles

### Principales lacunes de l'investissement dans le secteur agricole

#### Dispersion de la propriété agricole et faiblesse du volume d'investissement

Volume moyen des exploitations agricoles et nombre d'exploitation 1960 - 2014

— Volume moyen des exploitations agricole (hectare)  
■ Nombre des exploitations (milliers)

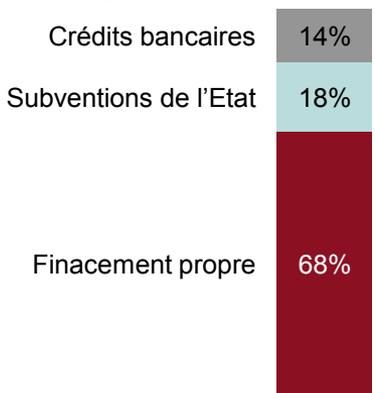


#### Volume des dettes qui limite l'investissement dans ce secteur



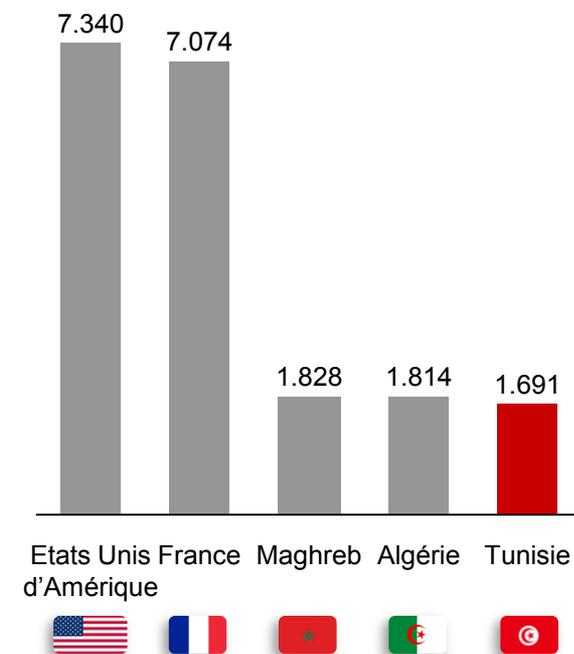
**1000 millions de dinars de dettes**  
**130 milles agriculteurs**

#### Sources d'investissement dans le secteur agricole



#### Rendement faible de ce secteur à cause de la faiblesse de la modernisation et l'utilisation des machines

Productivité d'un hectare de céréales en kg, 2013



Source: données de la banque mondiale





# I. Accès aux marchés

## 7. Développement de l'investissement : possession des biens immobiliers

Migrer vers un secteur agricole plus ouvert aux investissements

De...

### Code d'investissement actuel (1993)

- L'appropriation des terres agricoles est restreinte aux personnes physiques de nationalité tunisienne et aux sociétés de droit tunisien ayant pour associés des personnes physiques de nationalité tunisienne exclusivement

### Raisons pour le changement

- Faiblesse des investissements agricoles à grande échelle et interdiction des fonds d'investissement d'être propriétaires de terres agricoles, limitant ainsi leur contribution au secteur
- Démembrement de la propriété agricole et faiblesse de la taille des investissements. En effet, la taille moyenne des exploitations est passée de 16 Ha pendant les années 60, à 12 Ha en 2004, puis à 10 Ha en 2014
- Endettement important inhibant la capacité d'investissement
- Faible productivité due à l'insuffisance de la modernisation et de la mécanisation

A...

### Projet du nouveau code (2015)

- Permettre aux sociétés tunisiennes la propriété des terres agricoles, ce qui favorise le financement des sociétés agricoles (y compris les SICARs), avec un impact favorable sur : l'amélioration des compétences, de la compétitivité du secteur, et la disponibilité de nouveaux mécanismes de financement
- Permettre aux investisseurs étrangers d'investir et posséder des biens immobiliers
- Insister sur la non-appropriation étrangère des terres agricoles, même en cas de liquidation de société

I. Règles d'accès aux marchés

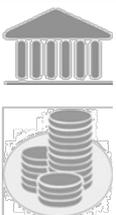


II. Structures et mécanismes pour encourager l'investissement



III. Garanties et obligations de investisseur





## II. Structures et mécanismes pour encourager l'investissement

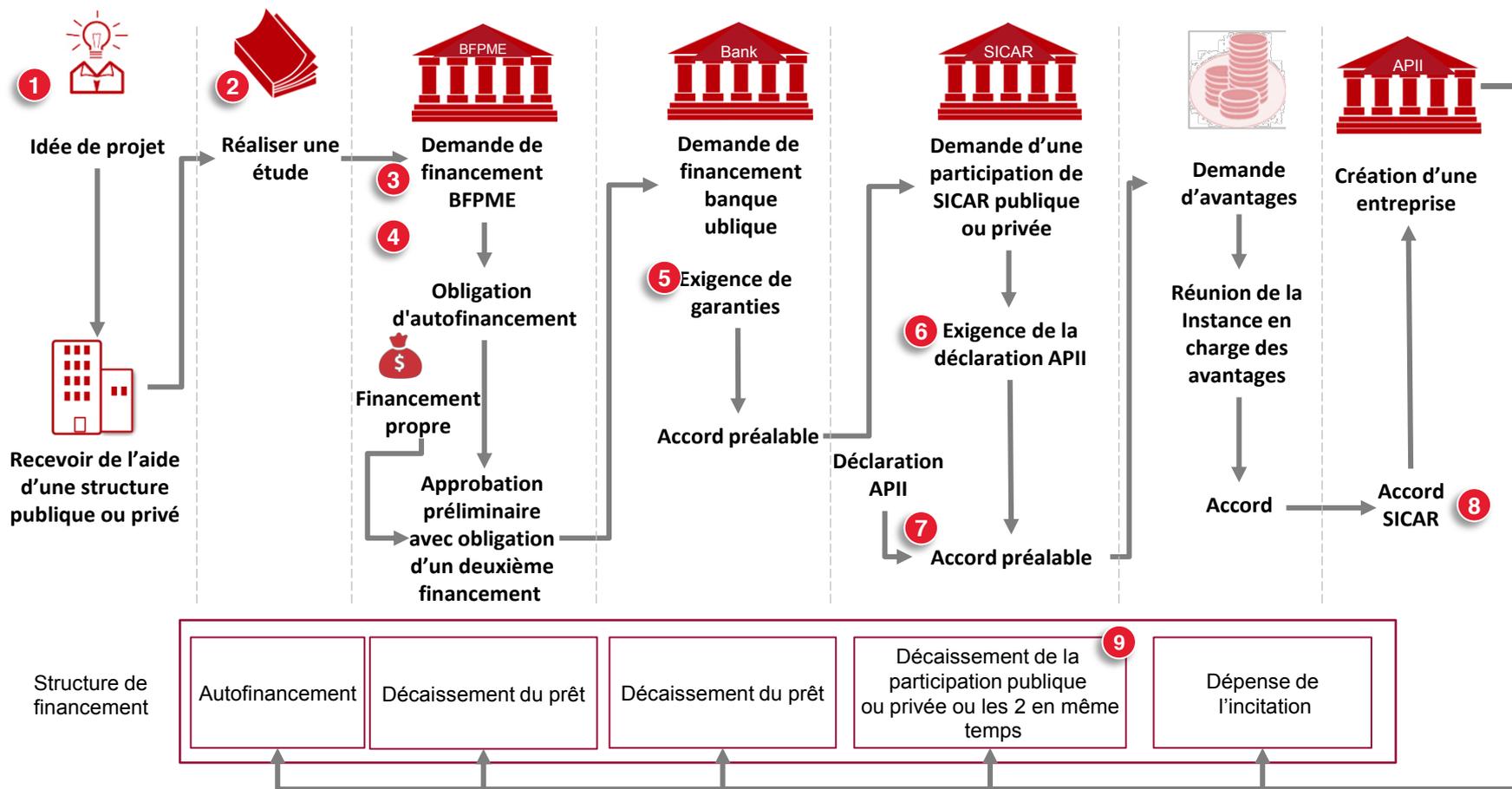
- 8. Conseil National de l'Investissement
- 9. Instance Nationale de l'Investissement

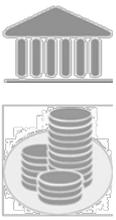
Exemple du parcours de l'investisseur

Projet dans les industries manufacturières dans le cadre de l'interventions du fonds FOPRODI



De 7 mois à 18 mois en moyenne

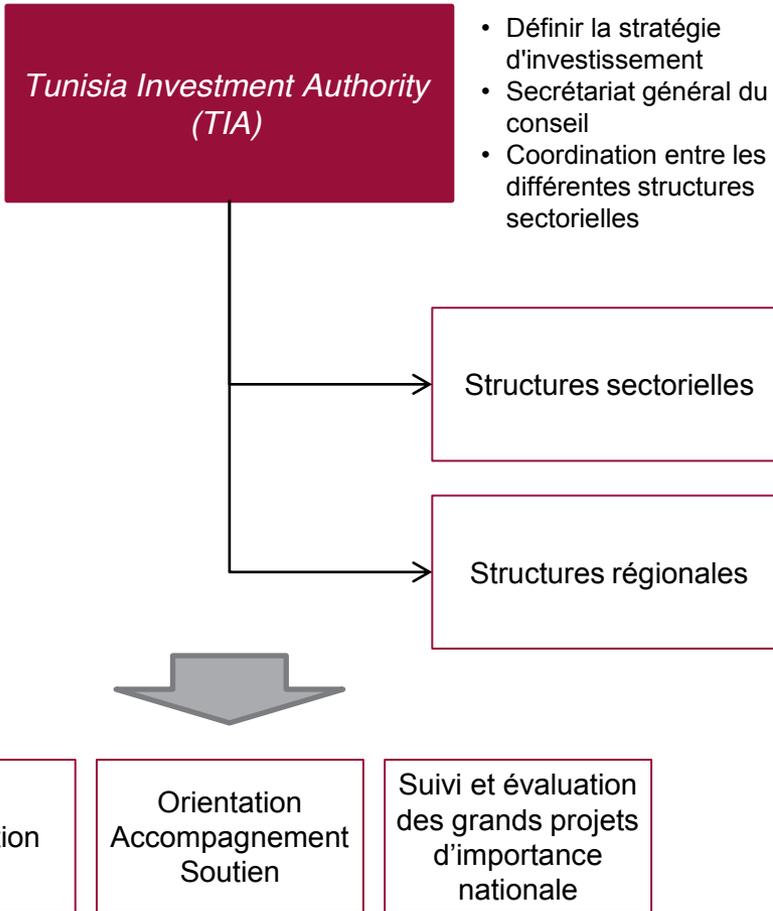




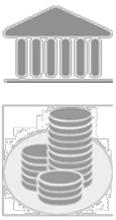
## II. Structures et mécanismes pour encourager l'investissement

- 8. Conseil National de l'Investissement
- 9. Instance Nationale de l'Investissement

La nouvelle gouvernance de l'investissement nécessite un plan de transformation pour établir de nouvelles structures



<b>Nature du rôle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégique</li> </ul>
<b>Structure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteurs publics et privés</li> </ul>
<b>Domaine d'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secrétariat général du Conseil National de l'Investissement</li> <li>• Définition des stratégies d'investissement régionales et sectorielles</li> <li>• Proposition de politiques et des réformes et faire le suivi des projets d'investissement</li> <li>• Suivi et évaluation des grands projets d'importance nationale</li> <li>• Allocation des fonds unifiés pour les gestionnaires du secteur public et le secteur privé</li> </ul>
<b>Forme d'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption de représentants régionaux indépendants au niveau de la prise de décision</li> </ul>



## II. Structures et mécanismes pour encourager l'investissement

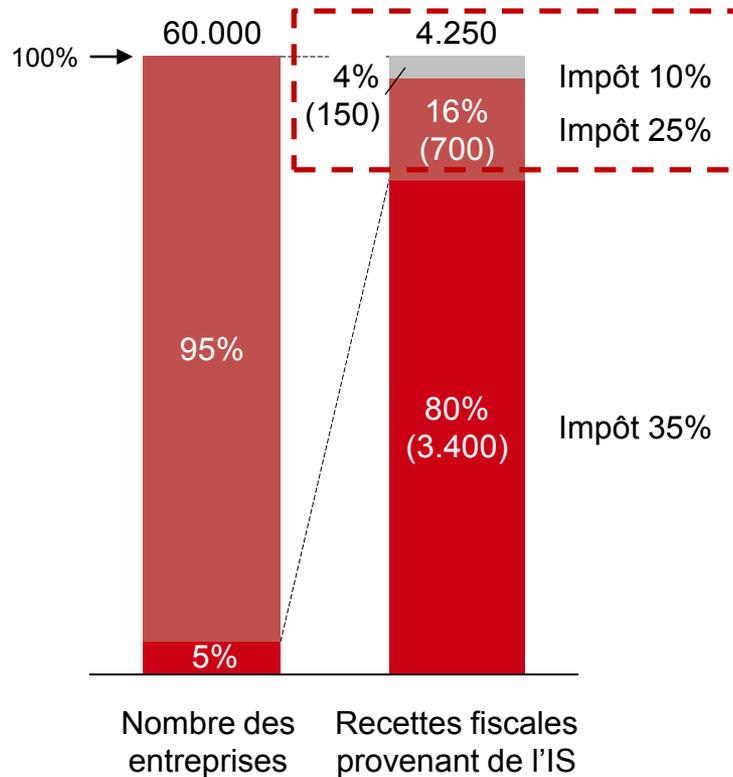
### 10. Adoption d'un taux d'impôt unique sur les sociétés

Structures de soutien de l'état

**Le taux unique ne concerne que 20% des recettes fiscales provenant de l'IS**

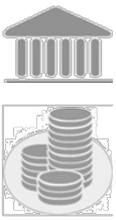
#### Recettes fiscales provenant des impôts sur les sociétés

MDNT, estimation 2015



- 31% parmi 1150 entreprises tunisiennes, notamment les PME, ont affirmé que le taux d'impôt représente un frein à la croissance

Source : enquête de ITCEQ autour de l'environnement des affaires en 2013 effectuée auprès de 1150 entreprises ayant 6 ... ou plus et opérant dans les industries de transformation, la construction et le secteur des services



## II. Structures et mécanismes pour encourager l'investissement

### 10. Adoption d'un taux d'impôt unique sur les sociétés

Les principales raisons pour l'adoption d'un taux d'imposition unifié

De...

#### Code d'investissement actuel (1993)

- Le taux d'imposition sur les sociétés par:
  - 35% dans certains secteurs (télécommunications, secteur financier, hydrocarbures)
  - 25% dans d'autres secteurs
  - 10% des entreprises exportatrices

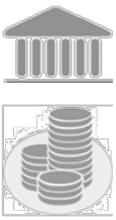
#### Raisons pour le changement

- Bénéficier un grand nombre d'entreprises de cette réduction
- Encourager les personnes travaillant dans le secteur informel d'intégrer l'économie formelle
- Augmenter le rythme de création d'entreprises à la suite de la réduction du coût des impôts
- Séparer le réinvestissement des bénéfices et des opérations de soustraction fiscale
- Réduire les disparités entre les entreprises exportatrices et locales de manière à augmenter la compétitivité des entreprises locales
- La réduction de l'évasion fiscale de la part des entreprises structurées
- Simplifier le système d'incitations fiscales et en supprimant les complexités de la législation fiscale
- L'action sans le coût pour l'Etat

A...

#### Projet du nouveau code (2015)

- Le taux d'imposition sur les sociétés par:
  - 35% dans certains secteurs (télécommunications, secteur financier, hydrocarbures)
  - 15 % dans d'autres secteurs



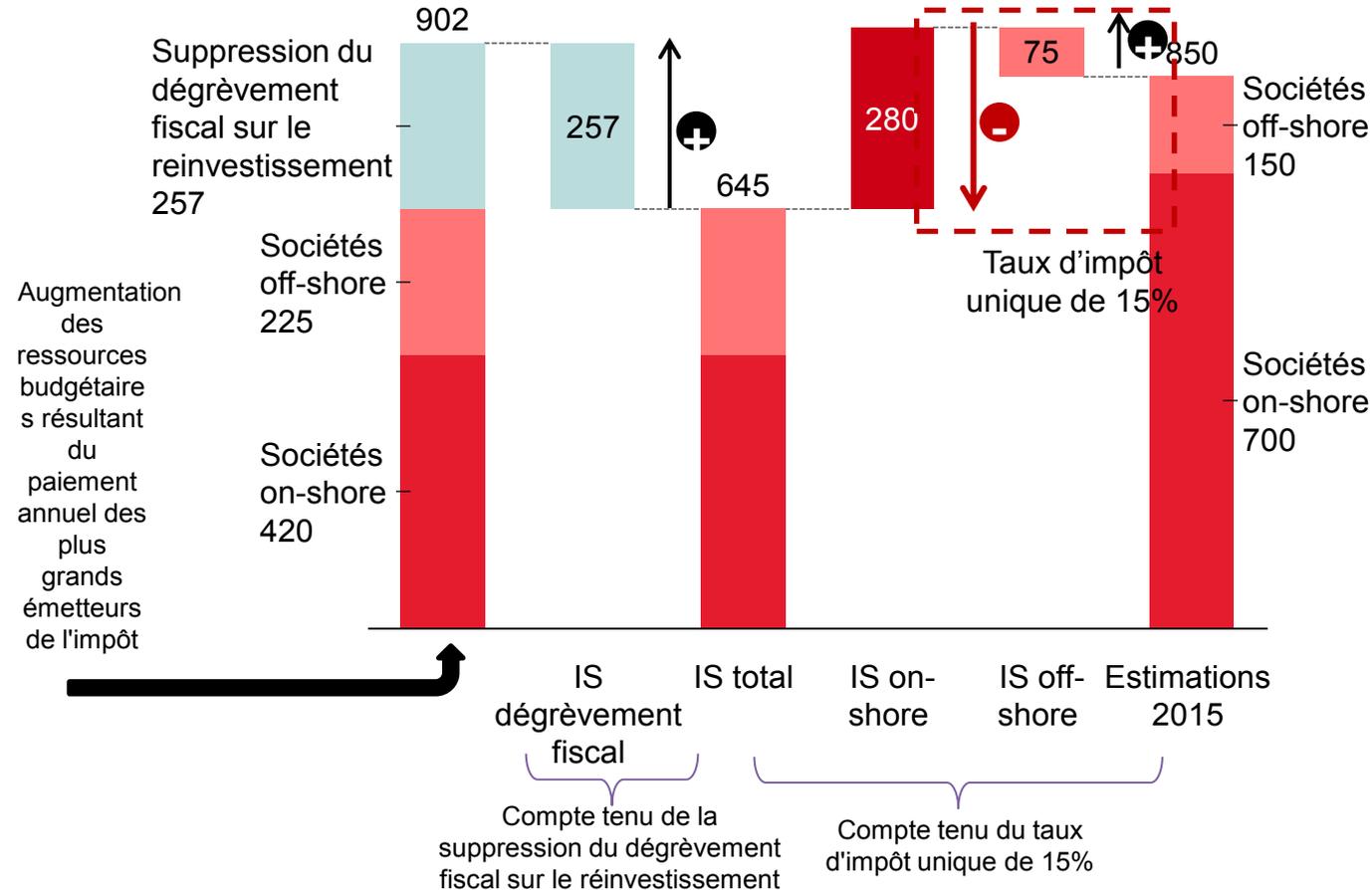
## II. Structures et mécanismes pour encourager l'investissement

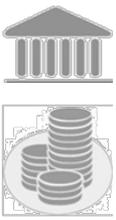
### 10. Adoption d'un taux d'impôt unique sur les sociétés

Impact du taux unique sur les recettes fiscales (15% à partir de janvier 2016)

- L'unification du taux d'impôt sur les sociétés a 2 impacts majeurs :
  - Augmentation des recettes fiscales de 75 MDNT due à la hausse de l'impôt payé par les sociétés off-shore
  - Diminution des recettes fiscales de 280 MDNT due à la baisse de l'impôt payé par les sociétés on-shore
- La diminution globale est de 205 MDNT
- Ce manque à gagner sera couvert par l'arrêt du dégrèvement fiscal qui aura un impact immédiat sur les recettes fiscales (257 MDNT en 2015)
- La nouvelle réforme fiscale s'oriente vers la suppression de toutes les incitations fiscales visées dans le code fiscal sauf celles relatives à l'épargne

**Le développement des ressources de l'État de l'impôt sur les sociétés soumis actuellement à 25% et 10% des entreprises**  
Millions de dinars, estimations 2015





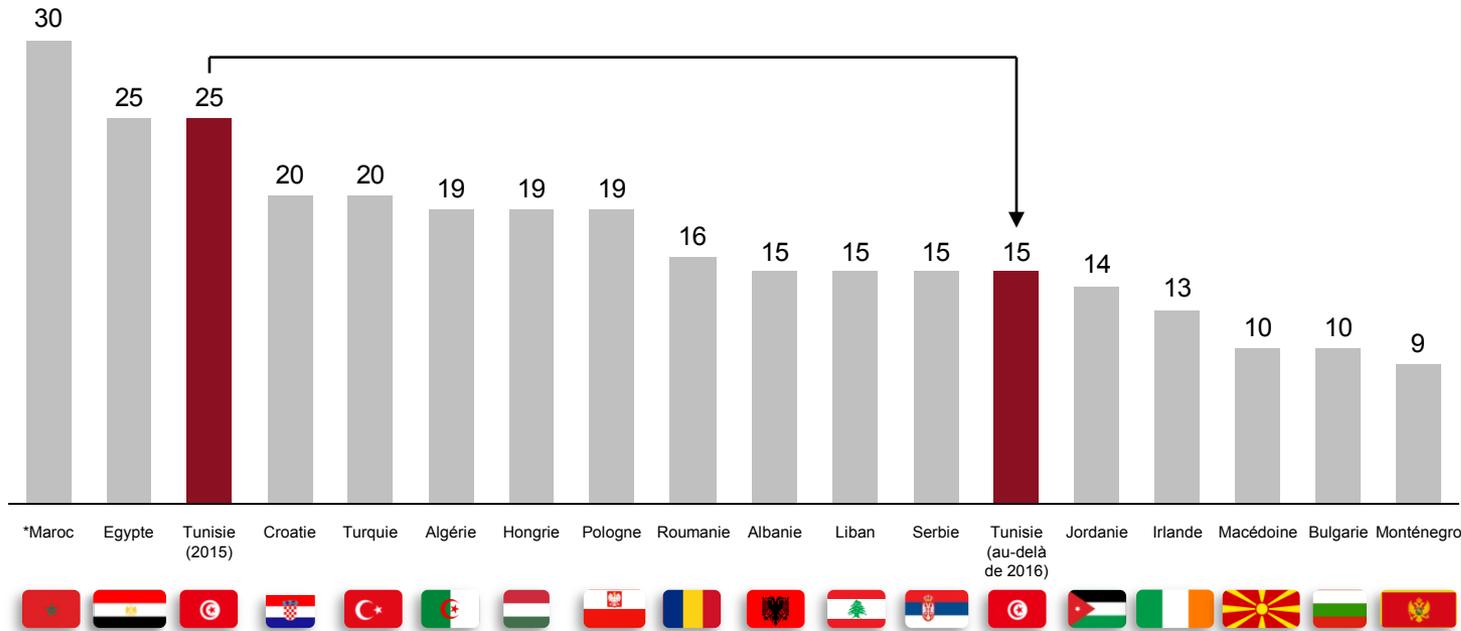
## II. Structures et mécanismes pour encourager l'investissement

### 10. Adoption d'un taux d'impôt unique sur les sociétés

Maintenir la Tunisie parmi les pays les plus compétitifs en matière d'attractivité aux investissements dans l'espace euro-méditerranéen



Taux d'impôt sur les bénéfices des sociétés dans quelques pays de l'espace euro-méditerranéen (Droit public)  
%, 2014

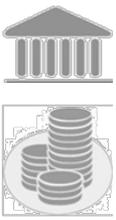


\* Exonération d'impôt sur les bénéfices provenant de l'export sur 5 ans

- Le nouveau taux d'impôt est compétitif en comparaison avec les pays euro-méditerranéens tels que l'Egypte, le Maroc et la Turquie qui adoptent un taux d'impôt supérieur à 20%
- Plusieurs pays similaires à la Tunisie ont adopté un taux d'impôt de 15%, qui est considéré à la fois porteur d'investissement et protecteur des recettes fiscales de l'Etat

Source : site web de KPMG





## II. Structures et mécanismes pour encourager l'investissement

### 10. Adoption d'un taux d'impôt unique sur les sociétés

#### Entreprises exportatrices

1

#### Inefficacité des avantages fiscaux actuels

53% des entreprises exportatrices sont des entreprises étrangères qui paient l'impôt sur les bénéfices dans leurs pays d'origine (même sur les bénéfices réalisés en Tunisie). En échange d'un taux d'imposition de 15% ces entreprises seront en mesure de vendre leurs produits en Tunisie

D'autres pays comme l'Egypte ou le Maroc accordent des réductions fiscales pour les 5 premières années, mais les bénéfices sont limités ou inexistantes pendant les premières années d'exploitation d'où l'inefficacité de ce système d'avantage

L'augmentation pour les entreprises exportatrices représente seulement 5 points, puisque ces entreprises paient actuellement 10%

2

#### Simplifier les procédures

Beaucoup d'autres pays ont aboli ce système à double vitesse entre le marché local et l'exportation (dichotomie), similaire à la Croatie et la Roumanie

Le ratio standard contribuera à simplifier les procédures et les rendre plus faciles pour les investisseurs

6000 demandes de clarification arrivent à l'administration chaque année

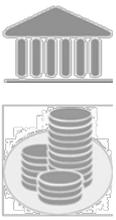
3

#### Encouragements supplémentaires

Soutien de l'Etat va continuer à encourager l'exportation à travers d'autres mécanismes existants : l'accès aux marchés étrangers, FAMEX, FOPRODEX, COTUNACE...

La valeur ajoutée du secteur de l'exportation reste limitée





## II. Structures et mécanismes pour encourager l'investissement

### 10. Adoption d'un taux de taxe uniforme sur les sociétés

Abandonner le dégrèvement fiscale des bénéfices et mettre en place d'autres avantages en vertu de la loi générale

DE ...

A...

#### Code d'investissement actuel (1993)

#### Nouveau projet de code (2015)

#### Avantages fiscaux

- Avantages fiscaux communs
- Dégrèvement fiscale sur le réinvestissement des bénéfices dans le capital des entreprises
- Réduction ou arrêt du rendement au du travail sur la valeur ajoutée pour les équipements
- Exemption ou réduction de droits d'enregistrement et du timbre fiscal
- Dégrèvement des bénéfices provenant de l'activité

1

- Abandon des avantages fiscaux dans le code et dans le cadre de la loi générale, sauf ceux qui concerne le réinvestissement pour les entreprises qui sont soumises à 35 % de taux d'imposition : Si le réinvestissement se fait dans des fonds, les objectifs de l'État seront atteint
- Taux uniforme et faible pour les sociétés (15%)

Résumé de ce qui s'est passé

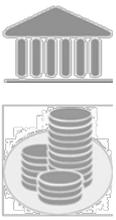
#### Avantages financiers

- Prime d'investissement / études / spécificités
- Prise en charge des frais de infrastructure nécessaire
- Prise en charge de la cotisation patronale
- La subvention est retournée ou transformer en participation dans le capital
- Terrains au dinar symbolique

2

- Rationalisation des avantages
  - Développement régional
  - Création d'emplois
  - Exportation
  - Secteurs prioritaires
- Subventions et contributions au capital
- Création d'un fonds unifié

Détaillés dans les pages suivantes



## II. Structures et mécanismes pour encourager l'investissement

### 11. Le Fonds Tunisien de l'Investissement sera orienté vers le développement régional, la création d'emplois, l'exportation, et les secteurs prioritaires

Création d'un fonds unique avec 3 modalités d'intervention

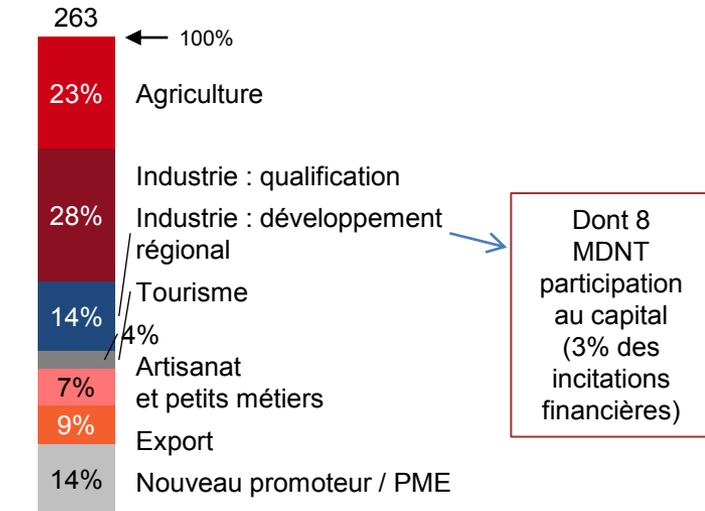
De...

#### Code d'investissement actuel (1993)

- Divers primes et incitations accordées aux investisseurs
- Plusieurs fonds et structures de gestion des fonds accordés

#### Répartition des incitations accordées

Moyenne, 2006-2010



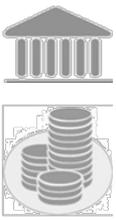
#### Raisons pour le changement

- **Éparpillement** des fonds
- Lourdeur et complexité des procédures
- Retard d'octroi de l'incitation ralentissant souvent l'investissement
- Incitations financières non orientées au titre des activités prioritaires
- Etat tunisien quasi absent dans la participation au capital

A...

#### Projet du nouveau code (2015)

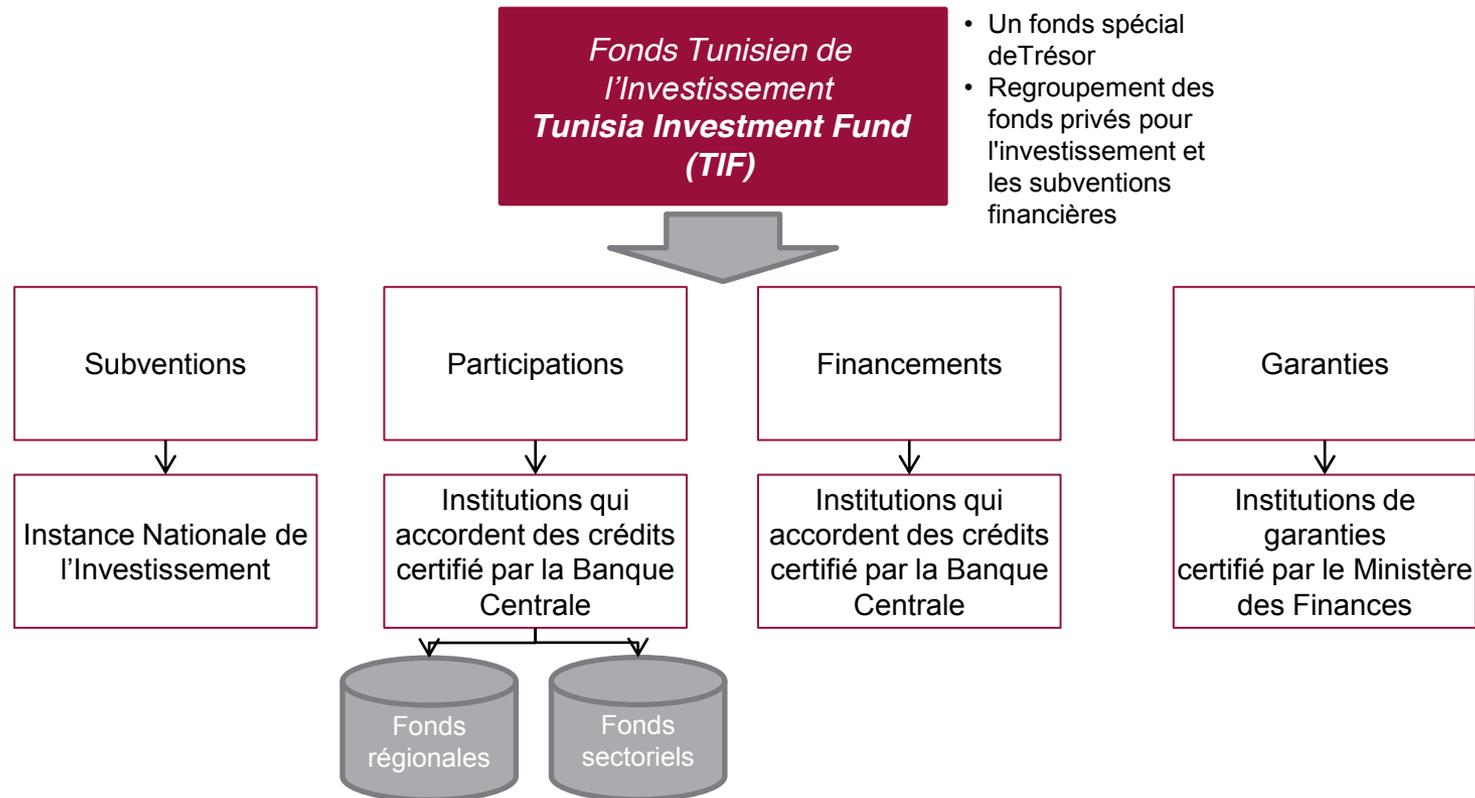
- Créer un fonds unique en vue de promouvoir le secteur privé
- Encourager les incitations financières au titre du développement régional :
  - Sociétés unipersonnelles
  - Création de sociétés locales
  - Création de sociétés locales opérant dans les activités prioritaires
  - Création de sociétés
  - Relocation de société



## II. Structures et mécanismes pour encourager l'investissement

### 11. Fonds Tunisien de l'investissement

La nouvelle gouvernance de l'investissement nécessite un plan de transformation pour établir de nouvelles structures

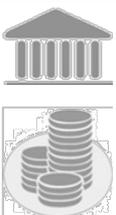


- Exemples :
- Développement régional
  - Création d'emplois
  - Exportation
  - Secteurs prioritaires

- Fonds de gestion FCPR
- SICAR

- Banques
- Entreprises
- Petit financement

- Sotugar (tous les secteurs)
- Cotunace (exportation)



## II. Structures et mécanismes pour encourager l'investissement

### 11. Fonds Tunisien de l'investissement

La nouvelle gouvernance de l'investissement nécessite un plan de transformation pour établir de nouvelles structures

Arrêter la politique générale de l'investissement et les orientations de l'Etat

**Conseil National de l'Investissement**

- Dirigé par le Premier Ministre
- Les ministres en relations avec l'investissement
- Secteur privé

#### Source de financement :

- Recettes fiscales employés, avec affectation d'une grande partie (par exemple 2/3) pour le développement régional dans le cadre de la discrimination positive
- Institutions internationales de financement
- Financement du secteur privée



*Fonds Tunisien de l'Investissement (TIF)*

Un fonds spécial de Trésor regroupement des fonds privés pour l'investissement et les subventions financières

*Tunisia Investment Authority (TIA)*

- Ajustez la stratégie d'investissement
- Secrétariat général du conseil
- Coordination entre les différentes structures sectorielles

Fonds sectoriels

Fonds régionales

Structures sectorielles

Structures régionales

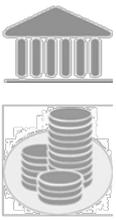


Subventions    Participations\*    Financements    Garanties

Promotion    Orientation Accompagnement Soutien    Suivi et évaluation des grands projets qui sont une priorité nationale



\* Prise en charge de la part de la société de gestion des études et des participations à faire et ceux en vertu d'accords de gestion conclus avec l'Etat qui inclut la qualité des projets et la façon d'attribuer les participations ainsi que les méthodes de suivi

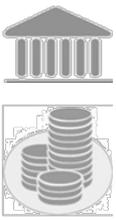


## II. Structures et mécanismes pour encourager l'investissement

### 11. Fonds Tunisien de l'investissement

Répartition claire des rôles et adopter des principes de bonne gouvernance

	<u>Nature du rôle</u>	<u>Structure</u>	<u>Domaine</u>	<u>Nature de l'intervention</u>	
<b>1</b>	<b>Conseil National de l'Investissement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dirigé par le Premier ministre</li> <li>• Ministres en relations avec l'investissement</li> <li>• Secteur privé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ratifier les principales orientations dans le domaine de l'investissement et déterminer la politique de l'Etat</li> <li>• Adopter des avantages pour les grands projets d'importance nationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des réunions régulières qui sont concluent par les décisions</li> </ul>
<b>2</b>	<b>Instance Tunisienne de l'Investissement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteurs public et privé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secrétariat général du conseil National d'Investissement</li> <li>• Fixer les stratégies d'investissement régionales et sectorielles</li> <li>• Proposer des politiques et des réformes et faire le suivi des investissements privés</li> <li>• Suivre et évaluer des grands projets d'intérêt national</li> <li>• Allouer des fonds unifiés pour les gestionnaires du secteur public et le secteur privé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopter des représentants régionaux indépendants au niveau de la prise de décision</li> </ul>
<b>3</b>	<b>Fonds Tunisien de l'Investissement (TIF)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecte des ressources</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les fonds existants actuellement qui gèrent les affectations des incitations liées à l'investissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer la politique de l'Etat</li> <li>• Être le bras financier du conseil</li> <li>• Financer des projets d'infrastructure à travers le partenariat entre les secteurs public et privé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation au capital</li> <li>• Subventions d'investissement dans le cadre du développement régional</li> </ul>



## II. Structures et mécanismes pour encourager l'investissement

### 12. Avantages Spécifiques aux projets d'intérêt national

Restriction des avantages supplémentaires aux secteurs et activités prioritaires fixées par décret

De...

#### Code d'investissement actuel (1993)

- Les articles 52 et 52 bis du code actuel permettent d'accorder des avantages supplémentaires conformément à la loi après avis de la Commission Supérieure d'Investissement
- Ces avantages supplémentaires consistent en :
  1. L'exonération fiscale pendant 5 ans
  2. La suspension des droits et taxes en vigueur au titre des équipements nécessaires à la réalisation de l'investissement
  3. Une prime d'investissement à hauteur de 5% du coût de l'investissement
  4. Une prime au titre de la participation de l'Etat aux dépenses d'infrastructure
  5. La mise à disposition de terrains au dinar symbolique

#### Raisons pour le changement

- Pouvoir discrétionnaire de la Commission Supérieure d'Investissement
- Absence de critères précis et objectifs d'affectation des avantages supplémentaires
- Avantages non orientés aux activités économiques prioritaires

A...

#### Projet du nouveau code (2015)

- Fixer les secteurs et les activités bénéficiaires des avantages supplémentaires par décret
- Orienter ces avantages vers les activités à haute valeur ajoutée, génératrices d'emploi et implantées dans le développement régional
- Ces avantages contiennent des exonérations fiscales et autres

# Points de changement du projet du nouveau code

---

I. Règles d'accès aux marchés



II. Structures et mécanismes pour encourager l'investissement



III. Garanties et obligations de investisseur



### III. Garanties et obligations de l'investisseur

#### 13. Délais précis de réponse (15 jours)

#### 14. Explication lors d'un refus

Des procédures simples et précises pour l'investisseur étranger se proposant de transférer des devises à l'international

De...

#### Code du change existant (1993)

- Le présent code de change contient 2 types d'opérations : opérations courantes et non-courantes
- La liste des opérations courantes est fixée par la Banque Centrale de Tunisie
- Les opérations courantes ne sont pas soumises à autorisation. Elles sont traitées par les banques commerciales
- Les opérations non-courantes sont soumises à l'autorisation de la Banque Centrale de Tunisie

#### Raisons pour le changement

- Plusieurs investisseurs ont manifesté leur mécontentement quant à la lourdeur de la procédure de l'octroi de l'autorisation et de la non motivation du refus pour les opérations non-courantes
- Plusieurs conventions relatives à la garantie et à la protection de l'investissement conclues entre la Tunisie et plusieurs autres pays (France, Lybie, etc.) assurent le libre transfert de devises à l'étranger
- La liste des opérations non-courantes n'est pas mise à jour. Par exemple, elle ne prévoit pas la possibilité de payer des acomptes avant réception de la marchandise
- Certaines demandes de transfert sont transmises à la Banque Centrale, sans que cela soit requis par la loi
- Les documents requis pour l'opération de transfert ne sont pas normalisés et sont parfois non disponibles auprès des entreprises

A...

#### Projet du nouveau code (2015)

- Permettre à l'investisseur étranger de transférer librement ses bénéfices et ses actifs à l'étranger
- Limiter le pouvoir discrétionnaire de la Banque Centrale en simplifiant les procédures et fixant la date de réponse à 15 jours
- Notifier l'investisseur étranger des motifs du refus de sa demande de transfert de devises à l'étranger
- Guider l'investisseur étranger en cas de refus en vue de faire aboutir sa demande



### III. Garanties et obligations de l'investisseur

- 15. Traitement juste et équitable
- 16. Protection de la propriété
- 17. Protection des droits acquis



Le nouveau code met l'accent sur les principes de traitement juste et équitable et le droit à la propriété

De...

#### Code d'investissement actuel (1993)

- Le code actuel ne prévoit pas de dispositions portant sur les garanties et les obligations de l'investisseur
- 54 conventions bilatérales, suprêmes à la loi, assurent la nécessité de protéger les investisseurs
- Le code actuel ne contient pas de dispositions explicites sur les droits et les avantages qui demeurent valables même après abrogation

#### Raisons pour le changement

- Dans les meilleures pratiques, le code affirme la nécessité du traitement juste et équitable et de la protection de la propriété
- Les textes consacrés à cet effet sont démembrés
- Dans les meilleures pratiques, le code stipule sur la protection des droits acquis

A...

#### Projet du nouveau code (2015)

- Affirmer le traitement juste et équitable à l'égard des investisseurs tunisiens et étrangers en termes de droits et obligations relatifs à l'investissement
- Affirmer la protection de la propriété contre les empiètements, sans discrimination entre tunisien et étranger. Pour ce faire, l'Etat ne peut nationaliser ni confisquer une société que lorsque celle-ci peut léser l'intérêt national. Dans le cas échéant, la société a droit à un juste dédommagement
- Affirmer le principe de la propriété industrielle et intellectuelle
- Garantir les privilèges dont bénéficie l'investisseur même après abrogation des textes qui les régissent

### III. Garanties et obligations de l'investisseur

#### 18. Obligations de l'investisseur



Les lois de l'investissement dans les meilleures pratiques contiennent des dispositions portant sur les obligations de l'investisseur

De...

#### Code d'investissement actuel (1993)

- Non stipulation des obligations de l'investisseur de manière explicite

#### Raisons pour le changement

- Dans les meilleures pratiques, les lois d'investissement affirment les obligations de l'investisseur
- Il y a un besoin imminent d'attirer les investisseurs responsables

A...

#### Projet du nouveau code (2015)

- Respecter les réglementations en vigueur relatives à l'emploi, la sécurité sociale, la santé, la compétitivité, la protection du consommateur et la protection de l'environnement
- Fournir les informations nécessaires à la bonne application du code et de ses textes d'application
- Garantir la fiabilité, la clarté et l'exhaustivité des renseignements énoncés par le code

### III. Garanties et obligations de l'investisseur

#### 19. Cadre complet d'arbitrage



En cas d'impossibilité de la résolution amiable des conflits, recourir à l'arbitrage selon les conventions internationales sinon s'adresser aux tribunaux tunisiens

De...

#### Code d'investissement actuel (1993)

- Non stipulation sur les modalités de l'arbitrage entre l'Etat et l'investisseur

#### Raisons pour le changement

- Dans les meilleures pratiques, le code définit les modalités de l'arbitrage et établit un cadre régi par les principes de conciliation

A...

#### Projet du nouveau code (2015)

##### 1. Résolution amiable des conflits

- Opter pour le mode amiable de résolution de conflit
- Régler pacifiquement les conflits impliqués par l'application ou l'interprétation du code
- Se consentir aux procédures de conciliation



##### 2. Règlement judiciaire des conflits

###### i. Entre l'Etat tunisien et l'investisseur étranger

- Recourir à la résolution judiciaire ou à la résolution conformément aux conventions internationales
- Choisir la structure de l'arbitrage (Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements ou une autre institution d'arbitrage ou un tribunal arbitral)
- Recourir aux tribunaux tunisiens en cas d'absence de conventions conclues entre la Tunisie et le pays de l'investisseur



###### ii. Entre l'Etat tunisien et l'investisseur tunisien

- Recourir de manière générale aux tribunaux tunisiens
- Recourir exceptionnellement aux conventions d'arbitrage s'il s'agit d'un conflit économique ou commercial ou financier dû à une relation internationale au sens de l'article 7 du code d'arbitrage

1. Historique de la révision du code et cadre général
2. Présentation des principales lacunes du code actuel
3. Présentation des orientations du nouveau code
4. Points de changement du projet du nouveau code
5. **Synthèse des points de changement du projet du nouveau code**

# Points de changement du projet du nouveau code

## Contenu du nouveau code : des dispositions générales, 3 axes et 19 réformes

### Dispositions générales



1. Instituer des objectifs transversaux pour le code
2. Couvrir tous les secteurs de l'économie dans le code

### Axes

#### I. Accès aux marchés



3. **Eliminer toute autorisation du code**
4. **Eliminer l'autorisation du Commission Supérieur de l'Investissement** pour l'exercice de 49 activités par les étrangers
5. **Réduire les autorisations et révision des cahiers de charge** pendant les 5 prochaines années
6. Employer des **compétences étrangères** (à hauteur de 30% au maximum)<sup>i</sup>
7. Permettre d'**approprier des terres agricole** par des sociétés tunisiennes

#### III. Incitations financières



8. Adopter un **taux unique d'impôt** pour toutes les sociétés
9. Renforcer les incitations financières **au titre du développement régional**  
Créer un **fonds unique** gérant les investissements privés des PME
10. Attribuer des **avantages supplémentaires aux projets d'intérêt national** (fixés par décret selon les priorités de l'Etat)

#### IV. Cadre institutionnel et procédural



11. Créer un **Conseil National de l'Investissement** présidé par le Chef du Gouvernement et formé par des acteurs du secteur privé
12. Créer une **Instance Nationale de l'Investissement**

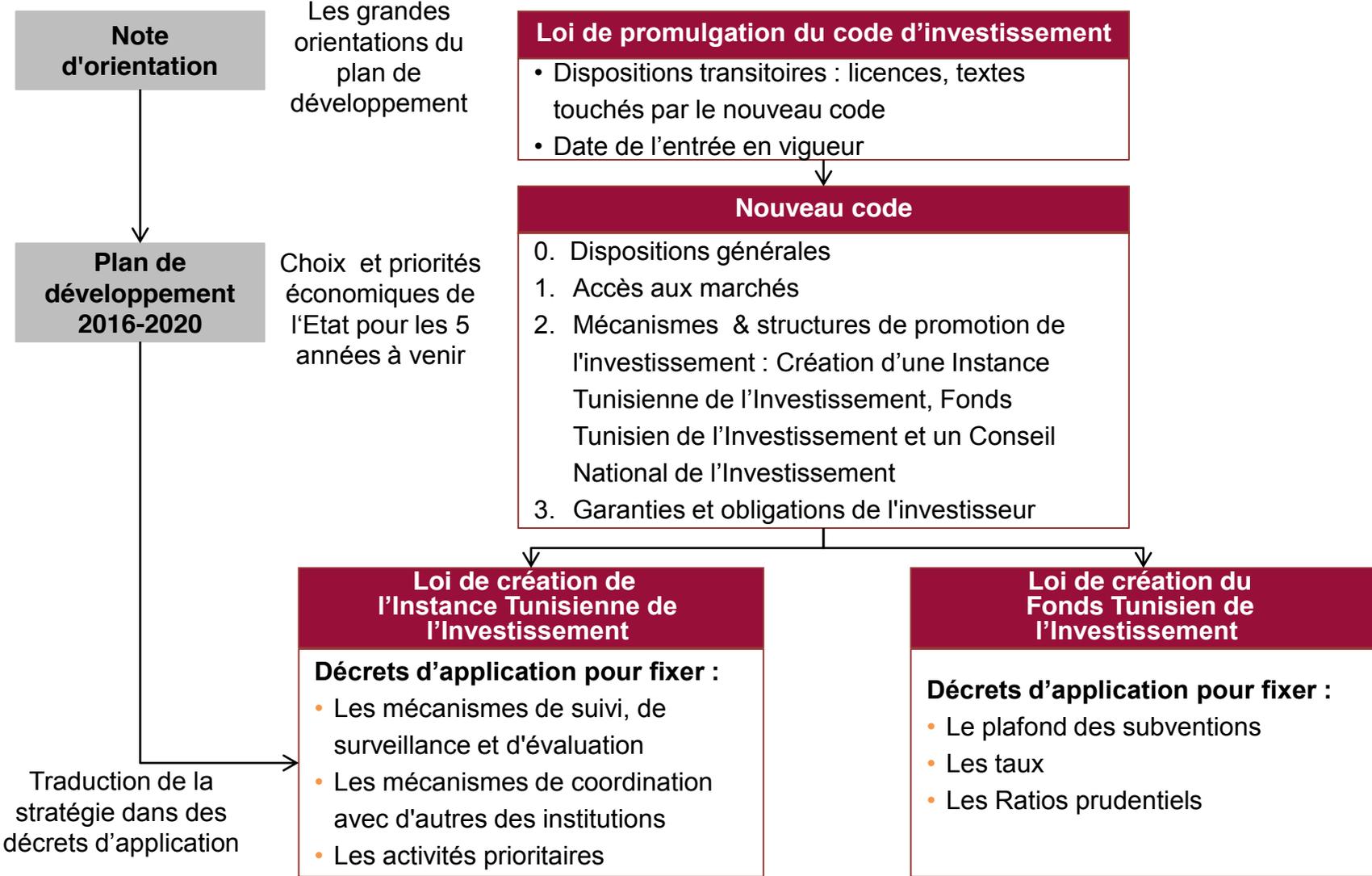
#### III. Garanties et obligations de l'investisseur



13. Permettre le libre transfert de capitaux pour l'investisseur étranger et spécifier un **délaï précis de réponse** (15 jours)
14. Présenter des **justificatifs lors d'un refus** de transfert de devise à l'étranger
15. Accorder un **traitement juste et équitable**
16. **Protéger la propriété** contre les empiètements
17. **Protéger les droits acquis**
18. Assurer les **obligations de l'investisseur responsable** et le respect de la réglementation en vigueur
19. Promulguer un **cadre complet d'arbitrage**

# Orientations du nouveau code

## Structure des textes juridiques



---

# MERCI

